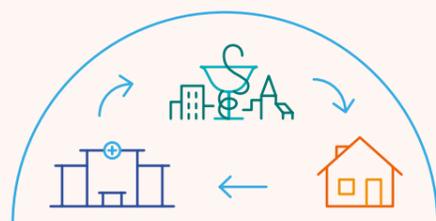


Vue d'ensemble du parcours de dispensation du traitement par le pharmacien d'officine

La primo-prescription du traitement initie le parcours



Consultation **NEUROLOGIE**
L'ordonnance est remise au patient



Le mode de dispensation en ville est expliqué au patient



Le patient informe du choix de son pharmacien-référent

- nom, prénom
- adresse
- pharmacie
- numéro de tél.



L'infirmière coordinatrice à l'hôpital se rapproche du pharmacien d'officine

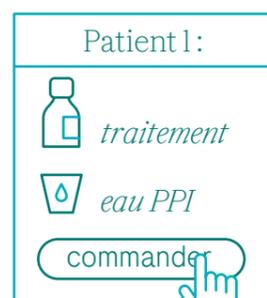
La coordination ville-hôpital se met en place



Le courrier de liaison contient les informations essentielles



Le pharmacien d'officine se forme en ligne au bon usage du produit



Il passe la commande du traitement



Tout est alors prêt pour procéder à la reconstitution du traitement

Le pharmacien d'officine dispense le traitement



Patient et pharmacien prennent rendez-vous pour cette première dispensation



PHARMACIE DE VILLE



Le patient ou un proche aidant vient chercher le traitement à l'officine

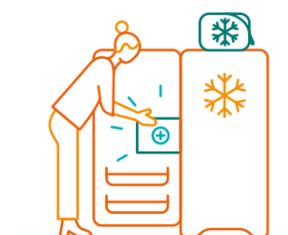


Les conseils de bon usage sont donnés

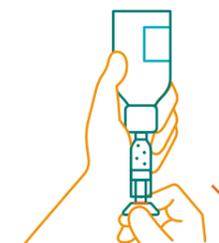
Le patient prend le traitement en autonomie seul ou avec son aidant



DOMICILE DU PATIENT



Le patient ou un proche aidant veille à respecter la chaîne du froid



Il prend son traitement tous les jours à heure fixe après le repas

Le patient confirme à son pharmacien le renouvellement



Le patient détermine avec son pharmacien les modalités pratiques pour la prochaine dispensation



Il ramène les flacons vides



Si le patient a des questions, il contacte son médecin à l'hôpital ou son pharmacien d'officine

Pour toute question médicale ou pharmaceutique, le service d'Information Médicale de Roche est joignable par téléphone au **01.47.61.47.61** ou par mail : **paris.imp@roche.com**



Utilisez ce flash-code pour suivre ce parcours en mouvement.
go.roche.fr/info-sma



M-FR-00006088 - 1.0
Établi en Mars 2022